

Chapitre 1. La fabrique des politiques migratoires: de l'approche européenne à l'approche de la CEDEAO

Lama Kabbanji

Depuis les années 90, des programmes de plus en plus nombreux visent l'association des populations migrantes aux efforts de développement. Face à la découverte de l'importance des transferts financiers opérés par les migrants, les organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou l'Organisation des Nations unies (ONU) sont les principaux moteurs de cette réflexion (Lacroix 2009). Une série de conférences internationales organisées par l'ONU, notamment le Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement tenu à New York en 2006, ainsi que les différents forum globaux sur les migrations internationales organisés annuellement depuis 2007 ont, entre autres, généralisé l'intérêt pour la question du lien entre migration et développement au niveau international. C'est donc dans ce contexte que l'inclusion du lien entre migration et développement dans les politiques migratoires en Afrique sub-saharienne va s'imposer.

La construction d'une politique migratoire européenne et les questions sécuritaires

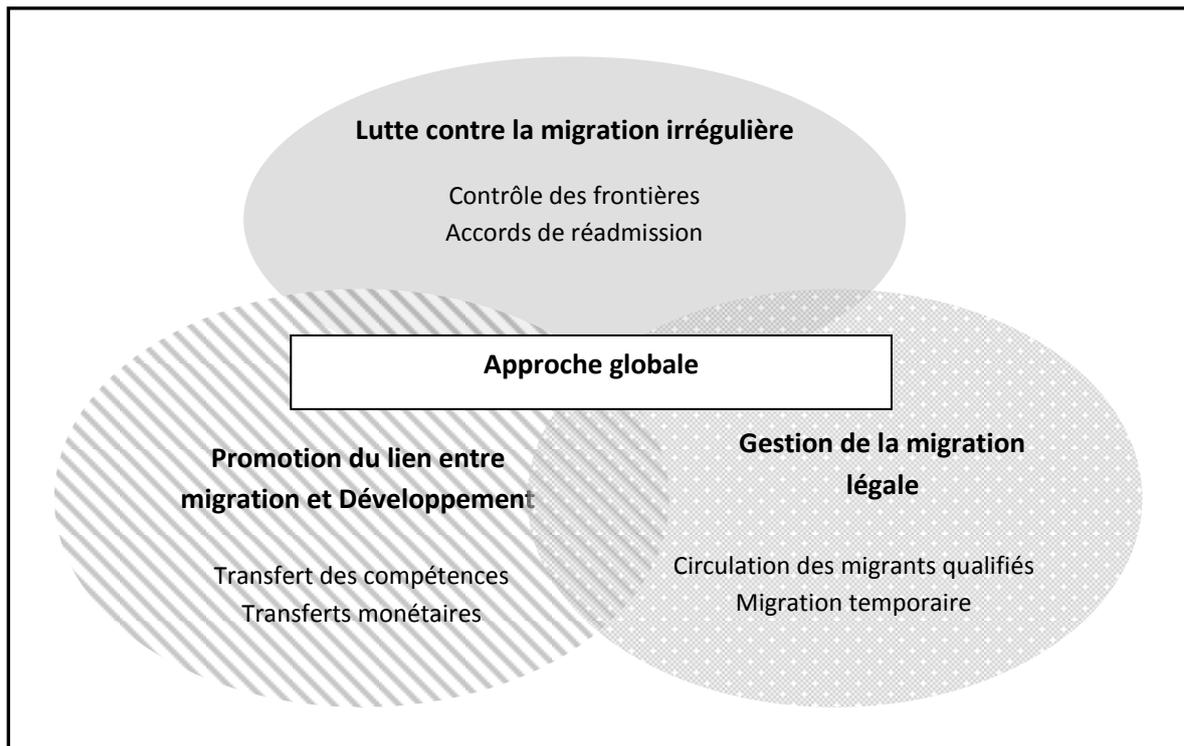
Comprendre comment se dessine le lien entre migration et développement dans le champ politique en Afrique subsaharienne demande de revenir très brièvement sur le contexte social, économique et politique de la fin des années 90 en Europe. En effet, cette période est marquée par la crise économique et l'accroissement de l'intérêt politique pour les questions sécuritaires, intérêt exacerbé par les événements du 11 septembre 2001. On observe ainsi le développement d'un entrelacement grandissant de la thématique des migrations avec les questions de sécurité (Bigo, 1998). Concomitant de la construction d'une politique migratoire commune aux pays membres de l'Union européenne, cet entrelacement se construit tout d'abord au niveau de la politique intérieure et s'élargit par la suite au niveau de la politique extérieure. L'internationalisation des politiques d'immigration européennes se développe à travers une focalisation sur la question migratoire comme problème sécuritaire (Gabrielli, 2007).

Avec les événements de Ceuta et Melilla survenus en septembre/octobre 2005³, les migrations africaines tiennent désormais une place prépondérante dans le cadre de la politique extérieure européenne⁴. Ce, malgré le fait que les migrations africaines vers l'Europe représentent un « fait statistique minoritaire » (Lessault et Beauchemin, 2009, p. 164). C'est dans ce contexte que l'approche dite globale de l'Union européenne va être adoptée en 2005 dans le but de renforcer le partenariat sur les questions migratoires entre pays d'origine, de transit et de destination des migrants autour de trois dimensions : la gestion des migrations légales, la lutte contre les migrations illégales et la promotion du lien entre migration et développement. L'année 2005 se termine d'ailleurs par l'adoption par le Conseil européen de l'« Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée ». Cette approche illustre parfaitement l'entrelacement des questions de migration, de développement et de sécurité (voir graphique ci-dessous).

³ Voir le rapport de MIGREUROPE, 2006 pour plus d'information à ce sujet.

⁴ Voir le Programme stratégique de la Commission européenne, 2007-2010.

Figure 1. Les trois composantes de l'Approche « globale »



Source : tiré de Kabbanji L., 2013, p. 48.

Les relations euro-africaines

Avec la signature de l'accord de Cotonou le 23 juin 2000, la migration fait désormais l'objet d'un dialogue politique entre les pays européens et les pays d'Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). Cet accord lie les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement des zones d'origine à la réduction de la pression migratoire vers l'Europe. Les négociations futures en la matière seront basées sur les articles 13, 79 et 80 de cet accord qui vise, d'une part, à institutionnaliser le partage de responsabilités entre les pays ACP et l'UE en matière de lutte contre la migration illégale vers l'Europe (dans l'article 13 qui a été largement décrié par plusieurs pays africains et associations de défense des droits des migrants) et, d'autre part, à impliquer les États ACP dans le développement de leurs zones d'origine (Kabbanji, 2011).

C'est surtout à partir de 2006 que les initiatives vont se multiplier pour faire de la migration une question cruciale du partenariat entre les deux régions. Par la suite, les initiatives multilatérales entre l'Europe et l'Afrique vont se succéder, dans le cadre du processus d'intégration régionale, mais également de manière bilatérale. Le dit partenariat s'inspire fortement de l'Approche globale, dont l'influence se répercute sur les documents politiques d'institutions africaines comme la CEDEAO qui vont reprendre les différents volets énoncés dans ladite Approche. L'année 2006 est consacrée à l'établissement d'un programme de travail entre l'Union européenne et l'Afrique dans le but de formuler une approche migratoire commune. C'est dans ce cadre que se tiendra la conférence ministérielle sur la migration et le développement de juillet à Rabat, qui dessine la base du partenariat Europe-Afrique. Toujours en 2006, une déclaration commune est adoptée à Tripoli qui en

définit les contours politiques. Les mesures proposées inscrivent la migration comme enjeu clé « des stratégies de réduction de la pauvreté » et « de co-développement des pays africains » en vue de réduire les flux de migrants et de réfugiés (Déclaration de Tripoli : 5). Le codéveloppement comporte les mesures visant à encourager et faciliter le rôle des diasporas dans le développement de leur pays d'origine ainsi que leurs transferts monétaires (Kabbanji, 2013).

La promotion du lien entre migration et développement dans les politiques africaines

L'approche commune de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Depuis la fin des années 70, la CEDEAO a formalisé son approche sur les questions migratoires à travers l'adoption en 1979 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Plusieurs protocoles amendés ultérieurement précisent les normes juridiques et les modalités d'application du droit d'entrée, de l'abolition du visa⁵, du droit de résidence⁶ et du droit d'établissement⁷ dans la sous-région⁸. Au cours des années 2000, à travers l'adoption, le 18 janvier 2008 de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, ce cadre politique et juridique connaît de nombreuses mutations, tant du point de vue de la forme que du contenu. L'organisation va en effet reprendre les priorités définies par l'UE et certains de ses pays membres en particulier (notamment la France, l'Espagne et l'Italie) sur les questions migratoires (Kabbanji, 2011).

En examinant le contenu de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration, on relève l'adoption de deux tendances : un objectif de restriction des migrations inter-régionales, en particulier vers l'Europe, et une multiplication des acteurs engagés dans la définition et la mise en application de la gestion de la migration en Afrique de l'Ouest (Commission européenne, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation internationale pour les migrations pour n'en citer que quelques-uns).

La nouvelle approche de la CEDEAO comporte ainsi essentiellement des mesures sécuritaires axées sur la coopération transfrontalière en matière de lutte contre l'immigration illégale et promeut le lien entre migration et développement comme moyen de limiter l'émigration. Le contrôle et la restriction des migrations inter-régionales, particulièrement vers l'Europe, deviennent prioritaires au détriment de la consolidation de la liberté de circulation intrarégionale. C'est dans le cadre de cette approche commune que la CEDEAO va inclure pour la première fois officiellement le lien entre migration et développement dans sa stratégie migratoire. La création d'un fonds Migration-Développement (financé en majorité par l'Espagne) est alors entérinée.

⁵ Protocole additionnel A/SP1/7/85.

⁶ Protocole additionnel A/SP1/1/89

⁷ Protocole additionnel A/SP1/5/90

⁸ Consulter Kabbanji, L, 2011, "Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest", *Études internationales*, vol. 42, n°1 pour une analyse détaillée de l'Approche commune de la CEDEAO.

Bibliographie :

Bigo D, 1998, « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », *Culture et Conflits*, n° 31-32, p. 13-38.

Commission Européenne, 2010, *Document de stratégie pour le programme thématique de coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. 2007 – 2010*, UE, Bruxelles.

Gabrielli L., 2007, « Les enjeux de la sécurisation de la question migratoire dans les relations de l'Union Européenne avec l'Afrique. Un essai d'analyse », *Politique Européenne*, n° 22, printemps, pp. 149-173.

Kabbanji, L., 2011, « Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest », *Études internationales*, vol. 42, n° 1, 2011, p. 47-71.

Kabbanji L., 2013, « Migration et développement : quelles politiques menées en Afrique subsaharienne ? », dans Beauchemin C., Kabbanji L., Sakho P. et Schoumaker B. (eds.), *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Armand Colin, Paris, p. 41-89.

Lacroix T., 2009, *Migration, Développement, Codéveloppement : quels acteurs pour quels discours ?*, Rapport de synthèse européen, Informer sur les migrations et le développement (IDEM), Institut Panos, Paris.

Lessault D. et Beauchemin C., 2009, « Ni invasion, ni exode Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 2009/1 (Vol. 25) p. 163-194.

MIGREUROP, 2006, *Le livre noir de Ceuta et Melilla*, <http://www.migreurop.org/rubrique177.html>.

Kabbanji Lama (2013)

La fabrique des politiques migratoires : de l'approche européenne à l'approche de la CEDEAO

In : Beaujeu M. (ed.), Kabbanji Lama (ed.). Fabrique des politiques migratoires et pratiques associatives en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Sénégal

Paris : ENDA Europe, 9-12 multigr.